



COMBATTRE LA CORRUPTION

Stratégie de la DDC



Combattre la corruption
Stratégie de la DDC

Editeur:
Direction du développement
et de la coopération (DDC)
Département fédéral des
affaires étrangères (DFAE)
3003 Berne
www.deza.ch

Commandes:
DDC Centre de distribution
Téléphone +41 31 322 44 12
Télécopie +41 31 324 13 48
mailto: info@deza.admin.ch

Photos:
– Christoph Dütschler, DDC
– pp. 2/3: Sesterce de l'empereur romain
Hadrien (117-138 apr. J.-C.), Musée
historique de Berne

Bandes dessinées:
© (2006), Joaquín S. Lavado (Quino)/
Caminito S.a.s.

Mise en pages:
etter grafik+co, Zurich

Auteur/coordination:
Anne Lugon-Moulin
Section Gouvernance, DDC
governance@deza.admin.ch

© DDC 2006
Aussi disponible en anglais,
allemand et espagnol

COMBATTRE LA CORRUPTION

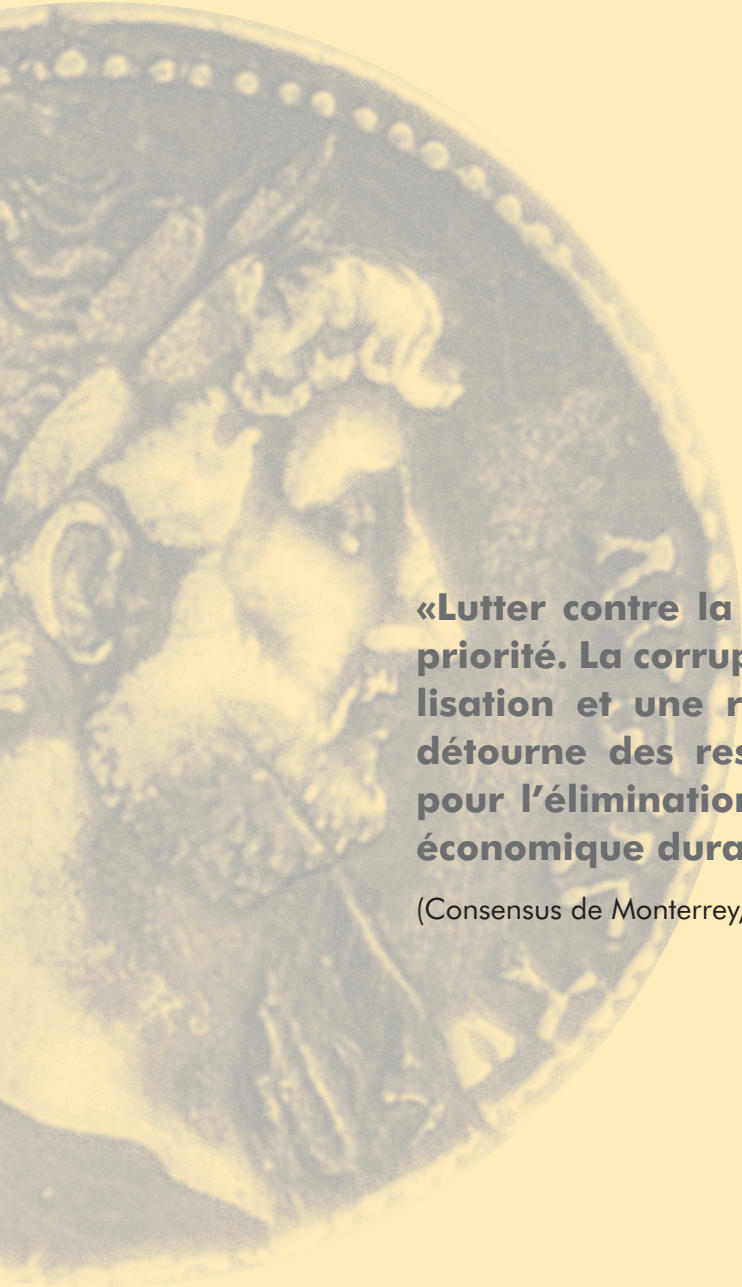
Stratégie de la DDC

1. POURQUOI UNE STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION? 4	
Le contexte international	
2. QU'EST-CE QUE LA CORRUPTION? 6	
3. POURQUOI LA DDC LUTTE-T-ELLE CONTRE LA CORRUPTION? 8	
– L'élimination de la pauvreté et les Objectifs du Millénaire	
– Les droits humains et l'État de droit	
– Emploi efficace et convenable des deniers publics	
4. QUELS TYPES D'INTERVENTION LA DDC SOUTIENT-ELLE? 10	
– A. Travailler avec les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire	
– B. Collaboration avec les acteurs non étatiques: renforcer les mécanismes de contrôle externe	
– C. Agir en Suisse	
– D. Au niveau multilatéral	
– Priorités de la DDC	
5. PRINCIPES DIRECTEURS POUR LES ACTIVITÉS DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION 16	
– Une approche globale fondée sur une analyse contextuelle détaillée	
– Intégration de la corruption dans les programmes sectoriels et les projets de la DDC	
– Gérer les risques et choisir convenablement les acteurs	
– Prendre en compte le rôle des bailleurs de fonds	
6. MISE EN ŒUVRE DE LA PRÉSENTE STRATÉGIE 19	
ANNEXE 20	
Bibliographie/Webliographie	

COMBATTRE LA CORRUPTION

Stratégie de la DDC





«Lutter contre la corruption à tous les niveaux est une priorité. La corruption est un grave obstacle à une mobilisation et une répartition efficaces des ressources et détourne des ressources au dépens d'activités vitales pour l'élimination de la pauvreté et le développement économique durable.»

(Consensus de Monterrey, 2002)

1. Pourquoi une stratégie de lutte contre la corruption? Le contexte international

La communauté internationale se préoccupe depuis plus d'une décennie de la corruption, un phénomène mondial qui freine le développement. En 1998, la DDC avait publié des directives pour que ce problème soit pris en compte dans ses propres activités et processus, afin d'assurer que les fonds suisses ne soient pas détournés. Le but premier de la présente stratégie est de contribuer à la prévention de la corruption, un obstacle majeur au développement.

Depuis 1998, un certain nombre de grandes initiatives ont marqué la lutte contre la corruption dans le monde, au niveau international comme national:

- la Suisse a ratifié en 2000 la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers, ce qui s'est traduit par de nouvelles dispositions juridiques applicables aux sociétés suisses opérant à l'étranger;
- 103 pays – dont la Suisse – ont signé en 2003 la Convention des Nations unies contre la corruption, qui couvre un grand nombre d'aspects du problème, comme la corruption active et passive et le recouvrement d'avoirs;
- la Suisse envisage aussi de ratifier les conventions de droit pénal et civil du Conseil de l'Europe sur la corruption.

Ces textes renforcent la cohérence nationale et étrangère des politiques anti-corruption, et font ressortir la nécessité de prendre en compte la responsabilité de tous les pays.

Plusieurs avis récemment rendus dans le monde sur l'avenir du développement (rapport d'experts du Blue Ribbon Panel «*Un monde plus sûr, notre affaire à tous*»; rapport Sachs «*Investir dans le développement*»; rapport de Kofi Annan «*Dans une liberté plus grande: développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous*») démontrent également l'importance de la lutte contre la corruption pour éradiquer la pauvreté, promouvoir les droits humains et garantir la sécurité. La Déclaration du Millénaire attribue une place de premier plan aux questions de gouvernance dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

De plus, le nouvel effort d'efficacité et d'harmonisation de l'aide va de pair avec le renforcement de la lutte contre la corruption, comme le prévoit la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005).

Depuis 1998, les moyens de lutte contre la corruption ont donc notablement changé. La présente stratégie dégage de nouveaux secteurs d'intervention et fixe des priorités au personnel et aux partenaires de la DDC dans les domaines bilatéral, multilatéral et humanitaire.

2. Qu'est-ce que la corruption?

Pour les agences de développement, la corruption est définie comme étant le comportement de mauvais usage d'un pouvoir public à des fins privées.¹ La corruption a beau être clairement décrite dans la législation internationale, elle peut revêtir des formes très diverses et présenter de nombreuses dimensions, variant parfois selon la culture et le contexte locaux. Personne n'est à l'abri de la corruption, dans quelque pays que ce soit; mais la «petite corruption» est un problème rampant dans beaucoup de pays en développement, et rend la vie des pauvres très difficile, quand elle ne la menace pas directement. La «grande corruption» est généralement le fait de hauts fonctionnaires détournant des ressources publiques ou pillant des ressources naturelles à leur propre profit. La corruption politique porte sur l'accaparement du pouvoir de l'État et le financement des partis politiques.²

La corruption est surtout un problème de gouvernance, qui débouche sur l'échec des institutions et l'incapacité à gérer la société sur la base d'un dispositif de «freins et contrepouvoirs» sociaux, juridiques, politiques et économiques. Lorsque ces systèmes formels et informels s'effondrent, il devient plus difficile de mettre en œuvre et de faire respecter les lois et les politiques visant à préserver la transparence et à amener les responsables à rendre compte de la façon dont ils exercent leurs pouvoirs. Tout cela mine l'État de droit.

¹ Cette définition n'englobe que la corruption publique (c'est-à-dire entre agents publics et individus ou entreprises). Nous faisons l'hypothèse que les bailleurs n'ont aucun impact sur la corruption entre privés (corruption privée).

² Pour une description détaillée du problème de la corruption, de ses formes et de son impact sur les pays en développement, consulter le document «La corruption et les moyens d'intervention», DDC, 2004.







3. Pourquoi la DDC lutte-t-elle contre la corruption?



L'élimination de la pauvreté et les Objectifs du Millénaire

Le but premier de la DDC est de réduire la pauvreté; or la corruption mine le développement. C'est un obstacle majeur à la réalisation de l'OMD 1 et des OMD sectoriels (santé et éducation, par exemple), du fait qu'elle détourne des fonds publics et réduit la productivité des investissements publics. La corruption érode aussi les réformes de gouvernance demandées dans la Déclaration du Millénaire, qui est à la base des OMD. La DDC déploiera tous les efforts possibles pour empêcher que la corruption ne compromette la réalisation des OMD, et s'emploiera à promouvoir une plus grande cohérence politique dans le soutien à l'OMD 8.

Les droits humains et l'État de droit

La DDC cherche à protéger l'ensemble des droits de l'homme, comme le stipule la «*Politique de la DDC en matière de droits humains: pour une vie dans la dignité – Concrétiser les droits des pauvres*». La mise en œuvre de la présente stratégie contribuera à réduire les risques de corruption susceptibles d'éroder la responsabilité des gouvernements envers le respect, la protection et la mise en œuvre des droits humains, et susceptibles d'entraver le bon fonctionnement d'une justice impartiale et équitable, ainsi que la liberté d'expression et le droit de participer aux affaires publiques.

Emploi efficace et convenable des deniers publics

La DDC a le devoir, à l'égard du peuple et du Parlement suisses, de faire en sorte que les fonds soient utilisés de façon convenable et efficace. Elle s'en acquitte par des mesures internes de lutte contre la corruption (domaine «Services» de la DDC) et d'encouragement à lutter contre la corruption dans les pays partenaires, à laquelle la présente stratégie contribue directement. L'aide humanitaire, portant sur des montants considérables, est particulièrement vulnérable à cet égard.



4. Quels types d'intervention la DDC soutient-elle?

La réalisation des objectifs ci-dessus se déploiera sur quatre fronts. La panoplie complète d'instruments et de réformes est donnée ici à titre de synthèse. En fin de document, des priorités sont fixées, basées sur les avantages comparatifs de la DDC.

A. Travailler avec les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire

1. **Réformer l'administration publique vise à réduire les occasions possibles de corruption** en simplifiant les procédures et les règles, en réduisant le pouvoir discrétionnaire des responsables par des mécanismes de rotation, en favorisant l'avancement au mérite parmi les fonctionnaires, et en encourageant les gouvernements à être à l'écoute des citoyens. Il est important également de sensibiliser la police, les agents fiscaux, le personnel de santé, celui des écoles, et de leur offrir des incitations à l'honnêteté dans leurs activités quotidiennes.

2. **Les nouvelles technologies de l'information accroissent la transparence au niveau du gouvernement:** l'introduction de ces technologies dans l'administration publique au niveau des transactions, des services, mais surtout pour les marchés publics, favorise la transparence des responsabilités et la capacité de réponse des administrations.

3. **Le renforcement des systèmes de gestion des finances publiques au niveau national ou local est une composante clé de la lutte contre les détournements de fonds et la recherche de prébendes:** les opportunités correspondantes peuvent être minimisées par la transparence des comptes publics, l'introduction de systèmes de concurrence et d'incitations dans le secteur public, l'amélioration des compétences comptables et le renforcement des mécanismes de contrôle internes. Cela vaut tout spécialement pour les nouvelles modalités d'aide comme les approches sectorielles et les appuis budgétaires.

4. **Il convient de renforcer les organismes indépendants d'audit public** et de garantir leur crédibilité aux yeux de l'exécutif et du Parlement.



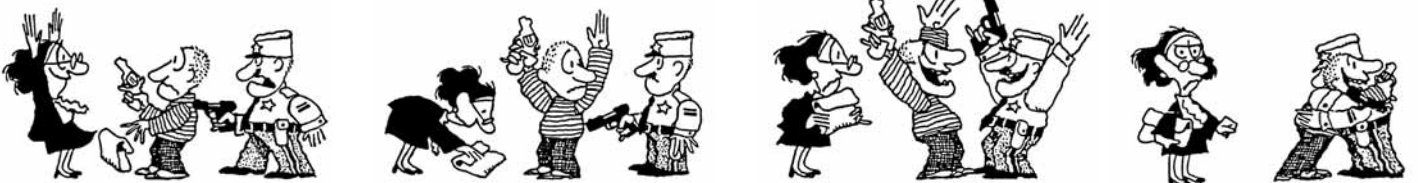
5. **Le renforcement du rôle de «frein et contrepouvoirs» du Parlement contribue indirectement à la lutte contre la corruption:** les commissions parlementaires ont un rôle important à jouer car elles reçoivent de l'organe de vérification (cour des comptes, etc.) des rapports qui sont ensuite examinés par les chambres parlementaires.

6. **Une instance de conciliation et d'arbitrage («ombudsman») doit permettre au public** de soumettre des cas de mauvaise gestion et doit enregistrer les plaintes. Il doit aussi préparer des codes de conduite et d'autres normes applicables à l'administration, être indépendant, et rendre compte de ses activités au Parlement.

7. **L'assistance technique à la préparation de codes pénaux et de textes législatifs** fixant la teneur, la mise en œuvre et l'exécution des procédures pénales contre la corruption est un élément essentiel de la lutte contre la corruption. Ces textes doivent se conformer aux exigences de la Convention des Nations unies et des conventions régionales contre la corruption que la plupart des pays partenaires ont signées, voire déjà ratifiées.

8. **Des mesures doivent être prises contre le blanchiment d'argent, le crime organisé et le trafic de biens et d'êtres humains, qui seront sanctionnés:** les bénéfices illicites déposés à l'étranger seront gelés et recouvrés par entraide judiciaire. Ces mesures exigent que des capacités spécifiques soient mises en place dans les pays concernés et la collaboration des pays du Nord.

9. **Il est essentiel, pour stopper le cercle vicieux de l'impunité, que la justice soit indépendante et possède les moyens d'accomplir sa mission avec efficacité et impartialité:** il importe de s'efforcer de prévenir la corruption dans la justice en mettant en place des organes d'enquête, des ministères publics et des juges indépendants et dotés des pouvoirs nécessaires à leurs activités, ainsi qu'en prévoyant des mécanismes efficaces de plainte et d'appel.





B. Collaboration avec les acteurs non étatiques: renforcer les mécanismes de contrôle externe

10. **La société civile peut demander des explications aux autorités et exiger des preuves de leur action en recourant à divers mécanismes visant à leur faire rendre des comptes sur la façon dont elles s'acquittent de leurs responsabilités sociales et financières:** formules de participation à la préparation du budget, budgétisation sensible à la dimension genre, jurys de citoyens, systèmes de traçage des dépenses publiques et monitoring de performances sont autant de moyens dont disposent les citoyens pour contrôler l'action gouvernementale à différentes étapes du cycle budgétaire. La DDC estime que ces dispositifs fonctionnent le mieux à l'échelon décentralisé, où la participation et le contrôle local sont plus faciles à mettre en place.

11. **Informé les gens de leurs droits est un moyen de les responsabiliser** et de faire en sorte qu'ils fassent connaître leurs besoins à l'administration publique. L'éducation des jeunes pour une citoyenneté responsable peut se traduire par un changement progressif et durable de comportement.

12. **L'accès à l'information est un puissant outil de dévoilement de la corruption. Il convient de renforcer la capacité des médias à rendre compte professionnellement des cas de corruption.** Il faudra donc soutenir les savoir-faire en matière d'enquête, ce qui aidera la société civile à dénoncer les abus. Les associations professionnelles, de jeunes et religieuses, les groupes de pression et les milieux universitaires peuvent aussi prêter un concours utile à la formation de coalitions et à l'émergence de capacités locales de diagnostic.

13. **Dans le secteur privé, la DDC soutiendra les codes de conduite** (comme le «Global Compact») améliorant la transparence et l'intégrité au sein des entreprises, ainsi que le «Pacte d'intégrité» mis au point par Transparency International en vue d'améliorer la transparence dans l'adjudication des marchés publics. La DDC peut aussi aider les petites entreprises à éviter de payer des pots-de-vin en s'efforçant d'obtenir que l'administration publique fasse preuve d'efficacité et de transparence.



C. Agir en Suisse

Outre le soutien qu'elle apporte à ses pays partenaires dans la lutte contre la corruption, la DDC doit aussi prendre plus activement des mesures sur des problèmes à aborder en Suisse ou en son propre sein.³

14. La prévention de la corruption dans les processus et programmes de la DDC est une mission majeure du domaine «Services». L'adjudication des marchés publics doit être soigneusement conçue et parfaitement transparente. Les barèmes de rétribution des consultants et des organisations mandatées doivent également être strictement contrôlés, de sorte que les prix ne soient pas excessifs.

15. Les entreprises privées suisses opérant dans des pays partenaires, surtout dans le cadre de partenariats public-privé, seront invitées à respecter les dispositions juridiques de la Convention de l'OCDE contre la corruption. Le seco a déjà préparé une série de fiches sur la lutte interne contre la corruption, ainsi qu'une brochure à l'intention des entreprises suisses opérant dans des pays partenaires.

16. La DDC encouragera également la ratification d'autres conventions internationales ayant trait à la corruption, au crime organisé et à d'autres problèmes de sécurité globale.

17. La DDC doit contribuer à attirer l'attention de la communauté internationale sur le problème de la fuite des capitaux⁴ et à chercher à ce que l'on s'attaque aux racines mêmes du problème et à son impact sur les pays en développement, comme l'a suggéré l'examen par les pairs OCDE-DAC de 2005. La législation contre le blanchiment d'argent adoptée par la Suisse en 1998 et le dispositif administratif qui l'accompagne sont robustes, et peuvent servir d'exemple à l'étranger. Des mesures concrètes et décisives ont déjà été prises par la Suisse pour restituer aux pays concernés des fonds obtenus illicitement, et la DDC peut donc encourager d'autres efforts de rapatriements d'avoirs.

18. La DDC s'efforcera également de promouvoir les compétences de la Suisse en matière de lutte contre la corruption à l'étranger, y compris dans ses efforts de lobbying.

³ L'OCDE insiste énormément sur les problèmes de ce type.

⁴ Il faut faire ici la distinction entre la fuite des capitaux de potentats, l'évasion fiscale et l'épargne normale déposée en Suisse. Le paragraphe 17 se concentre sur la première catégorie uniquement.





D. Au niveau multilatéral

19. La DDC soutient de nombreuses institutions internationales (Banque mondiale, banques régionales de développement, agences des Nations unies, etc.) qui se sont toutes dotées de dispositifs internes de lutte contre la corruption. **Elle continuera à prôner l'adoption de mesures et de programmes anti-corruption adéquats dans les institutions multilatérales, de façon à améliorer le cadre institutionnel mondial de la bonne gouvernance.**

20. En contribuant au financement de ces institutions financières internationales, **la DDC soutiendra aussi les programmes anti-corruption qui font souvent partie intégrante des réformes de gouvernance qu'elles exigent.**

21. **La constitution de solides partenariats est un élément déterminant dans la lutte contre la corruption.** La collaboration avec les institutions de Bretton Woods, le système de l'ONU et les banques régionales de développement joue donc un rôle essentiel d'amplification de cet effort à l'échelle mondiale. La DDC multiplierá aussi les contacts avec des organisations de la société civile menant des activités de plaidoyer contre la corruption.

Priorités de la DDC

- Les bureaux de coopération de la DDC s'efforceront de maintenir en permanence le **dialogue politique** avec les autorités. L'examen constant du diagnostic de corruption dans le pays concerné fondera les discussions et le recentrage des actions.
- En l'absence de volonté politique, il est conseillé de travailler avec la **société civile** uniquement, mais il conviendra de procéder au préalable à une analyse de risques. La DDC favorisera le renforcement des compétences des **médias** (savoir-faire en matière d'enquêtes), l'éducation, et accompagnera les initiatives de plaidoyer locales.
- La DDC encouragera systématiquement le recours aux **mécanismes de contrôle de redevabilité sociale et financière dans les programmes de décentralisation**, dans la mesure où ils incitent les gouvernements à se montrer plus réceptifs et plus transparents.
- La DDC soutiendra les **organismes d'audit indépendants** et leurs rapports avec le parlement, de façon à renforcer les mécanismes de contrôle interne. Le soutien aux commissions de lutte contre la corruption n'est envisageable que si elles jouissent de l'autonomie nécessaire et possèdent la volonté politique d'agir efficacement.
- La DDC fournira des **compétences techniques** sur des aspects juridiques de la corruption, du blanchiment d'argent et de la restitution d'avoirs selon les besoins.
- Les grandes réformes de l'administration publique et de la justice seront soutenues dans le cadre d'**efforts conjoints** avec d'autres bailleurs.
- Avant de s'engager dans de nouvelles modalités d'aide, la DDC examinera soigneusement les indicateurs anti-corruption et de bonne gouvernance des pays partenaires, et prendra des décisions sur la base d'**analyses complètes du risque fiduciaire**.
- Soucieuse de la cohérence de la politique suisse de lutte contre la corruption, la DDC s'efforcera surtout d'obtenir que les entreprises impliquées dans des **partenariats public-privé** aient des **codes de conduite**, et que **les avoirs soient restitués aux pays partenaires**.

5. Principes directeurs pour les activités de lutte contre la corruption



Une approche globale fondée sur une analyse contextuelle détaillée

Une analyse contextuelle détaillée est nécessaire pour chaque pays si l'on veut comprendre les carences du système de gouvernance qui sous-tendent la corruption, et pour dégager les meilleurs points d'intervention. Cette analyse doit se situer au niveau des programmes, les stratégies de coopération et les programmes annuels mentionnant souvent le problème sans entrer dans le détail. Les sommes très importantes engagées dans l'aide humanitaire rendent ce système d'aide particulièrement vulnérable à la mauvaise gestion en cas de catastrophe naturelle ou de conflits.

La corruption est un phénomène complexe; il convient donc d'analyser soigneusement ses nombreux acteurs et ses divers contextes culturels et politiques, et d'en tenir compte. Il n'empêche pas moins que l'action doit se fonder sur les accords internationaux signés par les pays.

Intégration de la corruption dans les programmes sectoriels et les projets de la DDC

Il est recommandé d'introduire une dimension de lutte contre la corruption dans les programmes sectoriels de la DDC. La connaissance que possède la DDC des contextes et des partenaires de ces programmes est un avantage évident dans la conception d'instruments de lutte contre la corruption (et de monitoring) adaptés aux problèmes rencontrés dans le secteur concerné. Les mesures de prévention de la corruption et les sanctions peuvent être appliquées dans les programmes sectoriels.

Intervenir dans des programmes existants requiert par ailleurs moins de ressources financières et se traduit donc par des économies d'échelle. Ces mesures seront plus facilement mise en œuvre dans le cadre de programmes de décentralisation. La DDC peut avoir un impact marqué et mesurable à ce niveau.

Gérer les risques et choisir convenablement les acteurs

Dans l'idéal, le gouvernement et la société civile lutteront de concert contre la corruption en se dotant d'une stratégie intégrée. Mais en réalité, tout dépendra des forces socio-politiques à l'œuvre dans le pays, de la volonté politique, et de l'appréciation du niveau de risque. Dans certains contextes politiques, il peut être extrêmement dangereux pour des individus de dénoncer la corruption. Dans d'autres cas, des gouvernements autoritaires peuvent instrumentaliser la lutte contre la corruption pour en faire une chasse aux sorcières. La DDC doit donc apprécier le degré de liberté et l'état d'avancement de la démocratie dans le pays, et accompagner le rythme des actions entreprises par des acteurs locaux raisonnables et crédibles.

Prendre en compte le rôle des bailleurs de fonds

Les bailleurs fournissent des ressources financières très importantes et ne sont donc pas neutres, de par les incitations qu'ils donnent à leurs partenaires locaux. Loin d'être nécessairement extérieurs au problème, ils peuvent tout à fait en devenir une composante. **La DDC analysera toujours l'impact des pratiques de certains donneurs dans le contexte local, en termes d'incitations et de signaux, et décidera sur cette base de l'opportunité d'y avoir recours.**⁵

Les efforts d'harmonisation et le recours croissant à de nouvelles formules d'aide comme les programmes sectoriels et les appuis budgétaires peuvent accroître les risques de corruption: l'argent étant fongible, il est malaisé de suivre les fonds, d'autant qu'ils transitent souvent par des comptabilités mal tenues. La DDC accordera donc une grande attention à ce problème et formera des alliances avec d'autres donneurs pour exercer plus de pression en faveur de réformes, surtout concernant les systèmes de gestion des finances publiques.

Les efforts de lutte contre la corruption ont échoué lorsqu'ils émanaient des seuls bailleurs de fonds. La DDC soutiendra donc les initiatives locales naissantes, en aidant ainsi des mouvements de réformes, mais évitera de créer une branche artificielle d'ONG.

⁵ Voir le Development Partnership Forum de l'OCDE «Improving donor effectiveness in combating corruption» (décembre 2004) et la session spéciale «Assessing donor practices and aid modalities in a corruption perspective».





6. Mise en œuvre de la présente stratégie

Il incombe aux sections opérationnelles de la DDC de concevoir et de mettre en œuvre des programmes de lutte contre la corruption selon le besoin, et d'intégrer les problèmes de corruption dans le dialogue politique.

Il incombe aux sections multilatérales de la DDC de contribuer à une meilleure prise en compte des problèmes de corruption dans les institutions internationales.

Les sections Politique du développement et Gouvernance devront travailler en étroite liaison à améliorer avec d'autres services fédéraux la cohérence des politiques adoptées en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent.

Il incombe à la section Gouvernance de la DDC de conseiller et d'assister le personnel opérationnel de la DDC dans la lutte contre la corruption dans les pays partenaires.

En ce qui concerne les questions de corruption interne, le service «Compliance» de la DDC a mis en place une hotline (tél: +41 31 325 92 54 ou compliance@deza.admin.ch).

Annexe : bibliographie/webliographie

- ADB-OECD**, Anti-Corruption Action Plan for Asia and the Pacific, 2001, http://www1.oecd.org/daf/ASIAcom/pdf/ap_english.pdf
- BMZ**, Korruptionsbekämpfung, 2002, <http://www.bmz.de/de/service/infothek/fach/spezial/spezial045/a90.pdf>
- CIDA** (Bruce Bailey), Anti-Corruption Programming: Questions and Strategies, 2000, [http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/HRDG2/\\$file/EngQ&S.pdf](http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/HRDG2/$file/EngQ&S.pdf)
- CIDA** (Bruce Bailey), Anti-Corruption Programming: A Primer, 2000, [http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/HRDG2/\\$file/EngPrimer.pdf](http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/HRDG2/$file/EngPrimer.pdf)
- DANIDA**, Danida Action Plan to Fight Corruption 2003–2008, 2003, http://amg.um.dk/NR/rdonlyres/176B4D78-09FE-4B54-88A7-BA7AE3197E9F/0/corruption_action_plan.pdf
- DFID**, Anti-Corruption Strategy for DFID, 2002
- EU**, Handbook on promoting Good Governance in EC Development and Co-Operation, http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/eidhr/pdf/themes-gg-handbook_en.pdf
- GTZ-BMZ**, Korruptionsprävention in der öffentlichen Verwaltung auf nationaler und kommunaler Ebene – GTZ-Praxisleitfaden, 2004, <http://www2.gtz.de/dokumente/bib/05-0208.pdf>
- MFA FINLAND**, Preventing Corruption – Handbook of Anti-Corruption Techniques for Use in International Development Cooperation, 2003, http://global.finland.fi/english/publications/pdf/preventing_corruption.pdf
- NORAD**, NORAD's Good Governance and Anti-Corruption Action Plan, 2000, http://www.norad.no/default.asp?V_ITEM_ID=1022
- OECD** (Bruce Bailey), Synthesis of lessons learned of donor practices in fighting corruption, 2003, <http://www.u4.no/document/showdoc.cfm?id=61>
- DDC**, Lutte contre la corruption – Lignes directrices, 1998 http://162.23.39.120/dezaweb/ressources/resource_fr_23597.pdf
- SIDA**, Anti-corruption strategies in development cooperation, 2004, http://www.sida.se/content/1/c6/02/58/15/SIDA3428en_WP3_Anti-CorruptWEB.pdf
- TRANSPARENCY INTERNATIONAL (UK)**, Corruption in the Official Arms Trade, 2002, <http://indh.pnud.org.co/files/rec/sjstcorruptionarmstrade.pdf>
- TRANSPARENCY INTERNATIONAL**, Global Corruption Report, 2005, <http://www.globalcorruptionreport.org/download.html#download>
- TRANSPARENCY INTERNATIONAL**, Corruption Fighters' Tool Kit, 2004, http://www.transparency.org/toolkits/2002/cftk2002_2003complete.pdf
- TRANSPARENCY INTERNATIONAL**, Report on the TI Global Corruption Barometer, 2004, http://www.transparency.org/surveys/barometer/dnld/barometer_report_8_12_2004.pdf
- TRANSPARENCY INTERNATIONAL**, CORIS (Corruption Online Research & Information System), <http://www.corisweb.org/>
- TRANSPARENCY INTERNATIONAL**, Anti-Corruption Handbook, 2005, <http://www.transparency.org/ach/index.html>
- UNDP**, Anti-Corruption (Practice Note), 2004 http://www.undp.org/governance/practice-notes.htm#pn_parac
- UNDP**, Fighting Corruption to Improve Governance, 1999
- UNODC**, Global Programme against Corruption: An Outline for Action, 1999, http://www.unodc.org/pdf/crime/corruption_programme.pdf
- UNODC**, Global Programme against Corruption: UN Anti-Corruption Toolkit, 2004, http://www.unodc.org/pdf/crime/corruption/toolkit/corruption_un_anti_corruption_toolkit_sep04.pdf
- UNODC**, Global Action against Corruption – The Merida Papers, 2004, http://www.unodc.org/pdf/crime/corruption/merida_e.pdf
- USAID**, Anti-corruption Strategy, 2005, http://www.usaid.gov/our_work/democracy_and_governance/publications/pdfs/ac_strategy_final.pdf
- USAID**, A Handbook On Fighting Corruption, 1999, http://www.usaid.gov/our_work/democracy_and_governance/publications/pdfs/pnace070.pdf
- USAID**, Promoting Transparency and Accountability: USAID's Anti-Corruption Experience, 2000, http://www.usaid.gov/our_work/democracy_and_governance/publications/pdfs/pnacf740.pdf
- WORLD BANK**, Helping Countries Combat Corruption – The Role of the World Bank, 1997
- WORLD BANK**, Anti-Corruption Policies and Programs – A Framework for Evaluation, Washington DC, 2000
- WORLD BANK**, The Role of Bilateral Donors in Fighting Corruption, 2000, http://www.worldbank.org/wbi/governance/pdf/hague/role_bilateral.pdf
- U4 Utstein Anti-Corruption Resource Centre**, www.u4.no

